

Les déchets médicaux, une bombe à retardement

- Un rapport de l'ONU sur les performances environnementales du Maroc

- Les activités artisanales et industrielles contribuent à la dégradation du sol

- Une série de recommandations pour protéger l'environnement

POUR assurer le développement durable, le Maroc a emprunté une trajectoire environnementale. Mais de nombreux dysfonctionnements constituent encore un frein à la réalisation des objectifs fixés par la loi-cadre formant Charte de l'environnement. Le rapport d'examen des performances environnementales du Maroc, préparé par l'ONU

en collaboration avec le département de Hakima El Haité et présenté mercredi dernier à Rabat, décortique la gestion des différents secteurs pouvant avoir un impact sur l'environnement. Le document critique la gestion des déchets médicaux. «La plupart des ordures produites par les hôpitaux publics et privés sont déversées dans des décharges publiques. Ce qui constitue une source de pollution et de propagation de maladies infectieuses», est-il indiqué. D'autant plus que «les incinérateurs dont disposent certains hôpitaux sont, pour la plupart, obsolètes ou hors service». De même, le rapport s'attaque aux laboratoires privés et aux 2.644 centres de santé que compte le Royaume, leur reprochant notamment le faible traitement spécifique des déchets produits.

L'artisanat et l'industrie n'échappent pas aux tirs de l'ONU. Ces secteurs sont accusés de déverser directement les ordures dans les eaux de surface. L'activité artisanale favorise la dégradation du sol.



Le rapport sur la performance environnementale du Maroc pointe du doigt l'absence de surveillance des décharges contrôlées et non contrôlées (Ph. Archives de L'Economiste)

«Les déchets se trouvant à proximité des fours de poterie polluent le sol», constate le rapport. Quant à l'activité industrielle, les polluants provoquent une forte dégradation du sol. Le département de Hakima El Haité déplore le peu de données sur le traitement des déchets industriels. En tout cas, à l'exception de «Ecoval et Eco-

ment déversées dans des rivières ou jetées le long des routes.

Face à ces défaillances, le rapport du ministère de l'Environnement apporte une série de recommandations pour protéger le paysage marocain. Ainsi, le département de la Santé est appelé à mettre en place une stratégie d'élimination des

Déchets municipaux

LE rapport sur la performance environnementale du Maroc fait le point sur le programme national des déchets solides ménagers mis en place en 2007. Il en ressort que le taux de collecte est passé de 44% en 2008 à 80% actuellement. Aussi, le taux d'élimination des déchets ménagers dans les décharges contrôlées a atteint 32% contre 10% en 2008. Le document fait aussi valoir l'achèvement de 14 nouvelles décharges contrôlées et la construction en cours de 5 autres. A noter aussi que 63 plans directeurs de gestion des déchets solides sont en phase d'étude et devraient être finalisés avant fin 2014. □

Cim, respectivement filiales de Holcim et de Lafarge, qui ont investi dans des unités de traitement, il n'existe actuellement aucun traitement spécifique des déchets industriels dangereux», lit-on dans le document. Le rapport se montre également très critique envers les producteurs d'équipements électriques et électroniques.

Les déchets qui résultent de cette activité ne sont pas triés, mais sont éliminés avec les ordures ménagères. Ils sont, en fait, démontés dans les décharges. Or, «le démontage informel constitue un danger pour la santé humaine et l'environnement». Selon le document, la faible quantité de déchets électriques et électroniques produits par an (entre 30.000 et 50.000 tonnes) ne favorise pas la création d'un centre de démontage et de recyclage.

Le secteur du bâtiment n'est pas en reste. Il produit chaque année 30 millions de tonnes d'ordures, qui sont générale-

ment déversées dans des rivières ou jetées le long des routes.

Parallèlement, le document exhorte le gouvernement à mettre en place un système de collecte et de recyclage des déchets à haut risque de pollution, tels que ceux qui résultent de la production des équipements électroniques. Il faudra également renforcer le contrôle. Car, actuellement, «la surveillance environnementale n'est menée ni dans les décharges contrôlées ni dans les sites non contrôlés». Le rapport insiste également sur la nécessité d'accélérer la réhabilitation des décharges non contrôlées dont le nombre s'élève à 300. □

Hajar BENEZHA